

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 37 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Depuis quelques jours, les nouvelles qui nous parviennent du Portugal ne sont pas rassurantes; l'agitation dont nous avons parlé dernièrement semble faire des progrès inquiétants, notamment dans l'armée et dans la classe des employés de l'administration. D'un autre côté, dans la Chambre, l'opposition se préparerait, dit-on, à attaquer énergiquement le ministère. Elle a consenti à voter sans discussion la réponse au discours du trône; mais elle se réserve de concentrer tous ses efforts sur les mesures financières proposées par le gouvernement et sur le bill d'indemnité qu'il sera obligé de demander pour les mesures anti-constitutionnelles qu'il a prises et qui ont servi de point de départ au mouvement actuel.

L'Osten, de Vienne, publie une nouvelle à sensation sur un complot tramé contre l'Autriche par MM. Bismark et Kossuth. Il dit :

« La menace souvent exprimée par la Prusse de se mettre en rapport avec les éléments mécontents en Autriche paraît devoir être réalisée en partie par le cabinet de Berlin.

» Ainsi, on peut assurer que le colonel Ihasz, l'inséparable compagnon de Kossuth, a été récemment, incognito, à Berlin, où il a eu avec des hommes de confiance de M. de Bismark trois entretiens en vue d'un échange des idées de Kossuth et de celles du gouvernement prussien.

» M. de Bismark eut la précaution de rester à l'écart personnellement, vu que des gens qui confèrent avec lui ne peuvent guère échapper à

la vigilance de la police étrangère. Aussi ce fait restera-t-il sans doute inconnu de la légation autrichienne à Berlin, mais il n'en est pas moins significatif.

» Comme on le sait, il ne manque pas d'éléments à Pesth et dans toute la Hongrie, qui reçoivent leur mot d'ordre de Kossuth. »

On paraît avoir à Berlin des données positives sur une union de l'Autriche avec la France et l'Italie, dirigée contre la Prusse.

On s'occupe à Constantinople de refondre et de codifier toutes les lois civiles musulmanes basées sur le Koran. Ce code serait traduit en langue vulgaire. Sur le désir du sultan, ce travail est poursuivi avec la plus grande activité.

## MANIFESTATIONS A PARIS.

Le préfet de police a rendu l'ordonnance suivante à la date du 14 mai :

Vu l'information faite sur les désordres qui ont eu lieu, le 12 mai, aux abords de la réunion électorale du théâtre du Châtelet, et le 15 mai aux abords des réunions électorales du théâtre du Cirque-Napoléon et de la salle du Gymnase de la Sorbonne;

Vu les articles 5, § 2, titre XI de la loi des 16-24 août 1790, 10 de l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII, et les articles 1<sup>er</sup> et suivants de la loi des 7-9 juin 1848;

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup> Tout stationnement sur la voie publique, aux abords d'une réunion électorale ou d'une réunion publique, est interdit après l'entrée terminée.

Art. 2. Les mesures nécessaires pour assurer la libre circulation seront prises par les agents de la force publique.

Art. 3. Dans le cas où, malgré les invitations des officiers de police, on continuerait à stationner aux abords des dites réunions, il sera procédé conformément à la loi des 7-9 juin 1848 sur les attroupements.

Art. 4. La présente ordonnance sera imprimée et affichée à Paris.

Sont chargés d'en assurer l'exécution, chacun en ce qui le concerne, le commissaire chef de la police municipale et les commissaires de police.

Le colonel de la garde de Paris est requis de prêter main-forte au besoin.

On vient de lire l'ordonnance rendue par M. Piétri, préfet de police, pour prévenir le retour des scènes tumultueuses si profondément regrettables qui ont eu lieu sur divers points de la capitale. Nous avons déjà flétri les efforts insensés de ces hommes qui semblent prendre à tâche d'étouffer la liberté dans les désordres de la rue. Nous ne cesserons d'appeler sur eux la réprobation de l'opinion publique.

La Gazette des Tribunaux rend compte en ces termes des tentatives de désordre qui ont eu lieu au théâtre du Châtelet :

« La foule se mit à crier : Vive Bancel ! sur l'air des *Lampions*. . . »

» Dans la salle à moitié remplie, M. Emile Ollivier monta à la tribune et voulut prendre la parole. Le public l'en empêcha jusqu'à ce que la salle fût pleine, ce qui fut l'affaire d'un moment. M. Emile Ollivier essaya alors de nou-

veau de se faire entendre; mais sa voix fut étouffée par les interpellations les plus violentes, et par des vociférations qu'il parvint enfin à dominer. . . »

» Au dehors, cependant, l'agitation ne se calmait guère, les cris et les chants redoublaient, et l'on dut dégager la place et refouler les groupes, qui se retirèrent dans les cafés du voisinage. Dans un de ses établissements, la brasserie Dreher, le tumulte devint même assez grave pour nécessiter l'intervention des sergents de ville, qui furent accueillis à coups de chaises et de tabourets, et au chant de la *Marseillaise* qu'accompagnaient les clameurs les plus séditieuses.

» Les agents de l'autorité finirent cependant par l'emporter, firent évacuer le café après avoir arrêté neuf individus des plus turbulents et firent fermer l'établissement.

» La sortie du théâtre ne fut pas moins tumultueuse et se fit au milieu des cris de : « Vive Bancel ! à bas Ollivier ! »

» Dans le même temps, des bandes se formaient; l'une, de plus de trois cents personnes, fut dispersée sans résistance rue de Rivoli devant le café de la Poste.

» Une autre bande, plus nombreuse du double peut-être, s'engageait dans la rue de Rivoli, en criant : « A la Bastille ! » et chantant la *Marseillaise*, que la foule répétait de plus belle en chœur, à gorge déployée.

» La foule fit ainsi le trajet de la tour Saint-Jacques à la Bastille; elle arriva bientôt à la place de la Bastille.

» Des gamins, dont les plus âgés comptaient à peine dix-huit ans, s'étant emparés, dans divers chantiers voisins, de morceaux de bois,

## FROULETTON.

22

## LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

— Cela vous ferait donc plaisir de me voir épouser la Catherine !

— Je serai toujours contente de vous voir heureux, Pierre !

— Il faut convenir que si telle est votre idée, vous ne prenez guère le moyen de parvenir à votre but. Que me proposez-vous donc pour réaliser le bonheur dont vous me parlez ? des gages élevés et une union dans laquelle mon cœur ne serait rien. . . Tenez, pour la première fois je ne vous reconnais plus, et vous cessez d'être la Chiffon des anciens jours. . .

— Moi !

— Oui, vous ! Est-ce autrefois, quand votre regard m'adressait tant de reproches sur ma paresse, ma brutalité et mon vagabondage, que vous eussiez cherché à m'inspirer des pensées toutes tournées du côté de l'argent et des arpents de terre ? Vous me parliez de la joie d'avoir la conscience tranquille, et vous le prouviez, car la vôtre se reflétait sur votre visage. . .

Vous me répétiez que l'homme le plus honnête n'est pas un homme complètement bon, loyal et sincère, et que ses œuvres, même les meilleures selon tout le monde, sont des œuvres mortes s'il n'a pas la foi ! Et il vous était permis de dire ces belles et saintes choses, parce que votre foi ardente et sincère le prouvait par votre patience, votre résignation et votre bonté.

Enfin, je vous ai entendue vanter le bonheur de se sacrifier pour ses amis, de ne se compter dans le monde pour rien, de faire de soi une litière sous les pas des autres. . . Vous ajoutiez que l'on ne sent pas les épines qui déchirent nos mains quand on les arrache de la route de ceux qu'on aime. . .

Et je vous écoutais, et je vous admirais; car vous ne prononciez point de vaines paroles, et tout ce que vous prêchiez aux autres vous l'aviez auparavant accompli. . . Aussi, sous vos yeux, et grâce à l'influence de vos conseils et de votre exemple, grâce peut-être aussi à la présence d'Agnelet (car je crois que les enfants nous purifient au contact de leur innocence), vous m'avez vu renoncer à mes habitudes et essayer de remonter les degrés du bien. L'enfant perdu voulait devenir un homme ! Vous m'avez rempli le cœur de bonnes pensées. Si jamais vous ne me disiez : « Pierre, je suis contente de vous ! » je sentais du moins que la confiance vous revenait. Vous ne craigniez pas de me confier ni vos

frères ni l'argent des fermages. Peu à peu je croyais comprendre que la domesticité s'effaçait pour moi, tant vous me traitiez doucement. Et je me sentais alors le double de courage, je travaillais, et j'aurais donné mes dernières sueurs et mes dernières larmes pour votre famille heureuse. Je le comprends, à cette heure, vous vous montriez bonne à mon égard par amour pour Donat, Céleste et Agnelet; pour eux il n'y avait rien de trop à sacrifier, je l'ai bien vu, allez !

— Qu'avez-vous appris, Pierre ?

— Croyez-vous donc que j'ignore les menées de Martin le meunier ? Et, pauvre fille dévouée jusqu'au martyre, n'avez-vous pas été sur le point de l'épouser pour sauver la famille ?

— Pierre ! Pierre, dit Chiffon, qui de nous deux s'est montré le plus généreux en ceci ?

— Qui ?

— Sans doute. . .

— Je ne vous comprends pas.

— Il a voulu m'épouser, et j'ai consenti à devenir sa femme, cela est vrai. . . Mais il a payé un assassin pour vous tuer, et vous avez gardé le silence. . . Je vous demande encore, qui de nous s'est montré le plus généreux ? Pierre, Pierre ! tant que la cicatrice de cette blessure restera à votre bras, vous n'aurez pas le droit de douter de mon estime ni de mon amitié.

— Bien vrai !

— Oh ! bien vrai.

— Et vous ne me proposerez plus d'entrer chez Mauvelec ?

— Non.

— Ni d'être le mari de Catherine ?

— Non encore.

## XIV.

Il y eut une belle fête à la ferme pour la noce de Céleste. Donat et Louis avaient vu grandir en même temps qu'eux celui qui devenait leur beau-frère. C'était un franc et loyal garçon, actif, laborieux, habile à tout, riche, point fier, et qui, après avoir fait la consolation de sa mère, s'engageait loyalement à rendre sa femme heureuse.

Julienne parut ce jour-là ranimée par un éclair de joie; elle voulut même se lever pour le repas de noce, et un grand fauteuil garni d'oreillers fut approché de la longue table.

Janille, comblée de présents, grimaçait des sourires faux, car le bonheur des autres lui paraissait un vol; elle ne pouvait croire que sa laideur et sa méchanceté avaient suffi pour éloigner d'elle tous ceux qui eussent été tentés de lui porter de l'intérêt; elle en voulait aux heureux, et ne se sentait nullement guérie de la haine qu'elle portait à Chiffon.

les brandissaient avec énergie en criant : *Aux armes ! citoyens !* et s'agenouillant au pied de la colonne dont ils faisaient ensuite le tour tête nue, redoublaient leurs chants et leurs cris et parlaient d'aller dans le faubourg réveiller les vieux citoyens.

» Les boutiques se fermèrent aussitôt.

» *Vive Baudin ! Vive Bancel !* criait la foule qui lançait des pierres aux fenêtres, tandis que quelques individus se jetaient sur un sergent de ville isolé qu'ils terrassaient et accablaient de coups après l'avoir renversé.

» La foule continua sa marche tumultueuse et parcourut le boulevard Richard-Lenoir et le boulevard Beaumarchais, arrachant les drapeaux qui décoraient la façade du théâtre Déjazet et les emportant avec elle.

» Les chants, les cris redoublèrent ensuite ; on brisa les vitres et les réverbères, on déracina les arbres, et surtout on maltraita tous les agents qui se trouvaient sur le passage de cette multitude.

» Enfin, à la hauteur du Château d'Eau, les agents ayant pu être réunis en nombre suffisant, la foule fut rompue et dispersée sans grande violence, après l'arrestation de cinq individus que leur attitude et les drapeaux dont ils étaient porteurs paraissaient suffisamment désigner comme les meneurs de cette tumultueuse manifestation. Un sergent de ville maltraité par la foule est assez grièvement blessé pour que son état inspire des craintes sérieuses.

Voici le résumé des désordres qui ont eu lieu aux abords des réunions électorales du théâtre du Cirque-Napoléon, de la salle du Gymnase de la Sorbonne et ailleurs.

Des rassemblements considérables, dit le *Siccle*, se sont formés hier soir, boulevard du Temple, aux abords du Cirque, où avait lieu une réunion électorale.

On criait : *Vive Raspail !* sur l'air des *Lampions* et on chantait la *Marseillaise*.

La foule immense, bruyante, compacte, empêchant la circulation des voitures, les sergents de ville qui étaient là en très-grand nombre se sont efforcés vainement de débarrasser la voie publique ; alors plusieurs charges ont été exécutées par la garde de Paris à cheval, et force a été aux curieux d'abandonner la chaussée pour se réfugier sur les contre-allées du boulevard.

Au moment où M. Brun, inspecteur divisionnaire de la police municipale, assisté de sergents de ville, engageait un groupe d'individus à se disperser, il a été frappé à la tête, au dessus de la tempe gauche, d'un coup de canne plombée qui l'a grièvement blessé. Le jeune homme qui lui a porté ce coup a été immédiatement arrêté tenant encore la canne dont il venait de se servir.

M. Brun, couvert du sang qu'il perdait abondamment, a été transporté au café Ber-

nard, où un médecin aussitôt appelé a pansé la plaie et fait cesser l'hémorragie. L'état du blessé est grave.

Un officier de paix, M. Lombard, a été fortement contusionné à la main droite par un coup de canne.

Dans la foule repoussée par des charges de cavalerie, des individus en assez grand nombre ont été contusionnés.

Tant avant-hier, aux abords du Châtelet et de la place de la Bastille, qu'hier, boulevard du Temple, la police a arrêté une soixantaine d'individus, qui ont été écroués au dépôt de la préfecture comme prévenus d'infraction à la loi sur les attroupements et de cris séditieux....

La rive gauche a été également, jeudi soir, le théâtre de rassemblements tumultueux, qui ont duré depuis neuf heures jusqu'à après minuit. Les sergents de ville ont interdit la circulation et le stationnement sur la place Sorbonne et à l'entrée de la rue de Cluny. Sur les deux trottoirs du boulevard Saint-Michel, une foule immense, composée en grande partie de la jeunesse des écoles, faisait retentir l'air des cris de : « *Vive Rochefort !* » De temps à autre les sergents de ville refoulaient ces rassemblements, qui se reformaient plus loin. Les places Maubert, Saint-André-des-Arts, de l'Odéon et de l'Ecole-de-Médecine ont été tour à tour envahies par cette agitation, et sur plusieurs points de véritables rixes se sont engagées entre les auteurs de la manifestation et la police....

Voici en quels termes un témoin oculaire digne de foi nous raconte ce qui s'est passé hier soir dans le quartier Latin :

La réunion de la Sorbonne, où devait se discuter la candidature de Jules Favre, avait attiré un grand nombre de citoyens qui, comme cela arrive à toutes les réunions publiques, n'avaient pu pénétrer qu'en partie dans la salle. Les autres personnes stationnaient tranquillement sur la place, traduisant de temps en temps les sentiments qui les agitaient intérieurement par le cri énergique de : *Vive Rochefort ! vive la Lanterne !* auxquels se mêlaient aussi des acclamations en faveur de Jules Favre et de Cantagrel.

A part ces acclamations, l'attitude de la foule, où dominait l'élément des écoles, n'avait rien de séditieux ; ceux qui n'avaient pu entrer attendaient la sortie de leurs amis pour avoir des renseignements sur la réunion qui excitait à un haut degré leur légitime curiosité. Tout-à-coup des escouades de sergents de ville se font jour brutalement et se réunissent en bataille devant la façade de l'antique Sorbonne ; puis, comme ils avaient fait la veille au Châtelet, ils se mettent à charger la foule.

Sans opposer aucune velléité de résistance à une aussi brutale agression, la foule se dispersa dans les différentes rues qui aboutissent

à la place de la Sorbonne ; le plus grand nombre reflua sur le boulevard Saint-Michel. Une manière de cortège se forma tout naturellement, les charges des sergents de ville ayant occasionné une grande agglomération des gens refoulés de ce côté.

Le cortège improvisé s'avance sur le boulevard, à chaque instant grossissant en nombre et en signification....

Enfin on arrive devant le bal Bullier, après avoir répété une dernière fois le refrain de *Rouget de l'Isle* ; le cortège est sur le point de se disperser tranquillement, lorsque les sergents de ville, qui ont « déblayé » la Sorbonne et ses abords, accourent au pas de charge et, sans sommation, sans avertissement, font pleuvoir une grêle de coups.

Alors il s'est passé quelque chose d'impossible à décrire. Que l'on s'imagine six à huit mille individus, étudiants, bourgeois, ouvriers, femmes, enfants, vieillards, se roulant, pareils à un flot houleux, le long du boulevard Saint-Michel.

Les cafés qui bordent le boulevard sont envahis par la force publique ; on jette à la porte les consommateurs et on ferme l'établissement.

Mais ce n'est pas tout : la brusque évacuation des locaux publics occasionne sur le trottoir quelques rassemblements.

Hier soir on signait dans le quartier Latin une lettre au préfet de police dans laquelle les signataires prévenaient ce fonctionnaire que, pour se mettre à l'abri des nouvelles provocations et des agressions des agents de l'autorité, ils se verraient dans la nécessité de se munir d'armes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

L'emprunt de la Ville de Paris a été, dit-on, couvert 30 fois.

— Le *Journal de Paris* insère la note suivante :

« Les ordres sont donnés aux commandants de la garde nationale mobile de faire commencer les manœuvres dès le 8 juin.

— On annonce un procès curieux et qui fera jaser dans le monde des lettres.

La gérance du *Journal des Débats* est une proie que se disputent en ce moment deux administrateurs d'un nouveau genre ; nous devrions dire : deux *administratrices*, si ce mot était français. M<sup>me</sup> Léon Say et M<sup>me</sup> Roux de la Bouë ont déjà choisi leurs avocats, et l'affaire va être plaidée un jour ou l'autre.

M<sup>me</sup> Say avait été nommée en remplacement de M. Roux ; M<sup>me</sup> Roux a déclaré que la loi l'autorisait à suivre son mari... jusque dans les places qu'il occupait de son vivant. De là guerre acharnée.

Le *Journal des Débats* serait-il devenu tout-à-coup le royaume des amazones ?

— Jeudi soir, vers 11 heures, Paris était illuminé par un phénomène météorologique.

M. Chapelas-Coutrier-Gravier, l'ardent météorologiste, raconte de la manière suivante les différentes phases de ce curieux spectacle :

« Dès neuf heures et demie, une clarté blafarde illuminait la partie N.-O. du ciel dont l'horizon était alors masqué par des stratus très-épais et quelques nuages détachés. Cette lueur persista longtemps, et ce ne fut que vers dix heures quarante-sept minutes que s'élançèrent tout-à-coup vers le zénith un grand nombre de rayons parfaitement détachés présentant trois couleurs bien distinctes (vert pâle, blanc, rouge).

« A ce moment, ce phénomène avait l'aspect d'un peigne armé de toutes ses dents. Quelques minutes après, l'aurore, prenant une grande extension, offrait au centre une surface unie, verdâtre, limitée de chaque côté, surtout à l'ouest, par un large rayon d'un rouge sang très-accentué.

« Ces divers rayons convergeaient tous vers un petit arc bien déterminé dont la circonférence s'élevait à 20 degrés environ au-dessus de l'horizon. A son maximum d'intensité, le phénomène avait en amplitude 135 degrés environ, s'étendant de la tête du Dragon à la constellation du Grand-Lion, et en altitude 50 degrés environ, les rayons s'élevant alors jusque près le carré de la Petite-Ourse.

« A onze heures dix, la matière donnant naissance à l'aurore boréale semblant se retirer sur elle-même, parut un beau rayon qui, passant successivement du blanc au violet et du violet au rouge, atteignit bientôt le zénith.

« A onze heures vingt minutes, le ciel ne présentait plus que quelques nébulosités blanchâtres ; enfin, à onze heures trente, le ciel avait repris sa teinte habituelle.

« Afin de mettre le public en garde contre des récits trop merveilleux qui ont pour résultat de nuire au progrès de la science, ajoute l'auteur, nous terminerons en disant :

» 1<sup>o</sup> Qu'hier, comme toujours, tous les nuages voisins de l'aurore boréale étaient complètement obscurs ;

» 2<sup>o</sup> Que pas plus qu'au 15 avril il n'a été recueilli de cristaux glacés ;

» 3<sup>o</sup> Enfin que cette aurore boréale n'avait pas été annoncée par une dépression barométrique, ni par des brouillards roux ou violets que l'on pourrait confondre avec les brouillards ou les nuages très-bas, éclairés par les lumières de la ville, observation qu'on a lieu de faire très-souvent et que nous avons appelée par plaisanterie aurore boréale de Paris.

— Nous trouvons dans un recueil scientifique le récit d'intéressantes expériences de M. Pagliari, qui, pour conserver la viande, l'enferme purement et simplement dans un sac pré-

La mariée était charmante, modeste ; la nouvelle famille entourait Chiffon, et paraissait la remercier d'avoir élevé et formé, d'après elle, l'enfant destinée à devenir la félicité d'un époux.

Le repas fut gai, assaisonné de cet entrain et de cette belle humeur qui semble le partage de ceux dont le labeur est le plus rude. On ne se permit ni plaisanteries ni farces de mauvais goût. Cette union rappelait les mariages bénis de Rebecca et de Sara, la fille de Raguel.

Il va sans dire que la mère Campêche avait une belle place au banquet nuptial.

Chiffon l'avait placée entre elle et Pierre.

Le valet de charrie faisait sur lui-même un violent effort. Il causait avec affabilité, et si parfois un nuage voilait sa franche et loyale figure, c'est qu'il songeait en regardant Joachim, le mari de Céleste, que jamais une fille aussi belle et aussi sage ne lui confierait sa destinée.

Il pensait qu'il vivrait et mourrait solitaire ; qu'enfant abandonné par sa mère, il ne prodiguerait à aucun enfant les tendresses de son cœur. Et quand ces idées lui serraient la poitrine, il se penchait vers Agnelet, qui n'avait pas voulu se séparer de son ami Pierre, et l'entourait de ces soins, de cette affection qui déborde à certaines heures des âmes comprimées et des cœurs timides. Au dessert on chanta.

Le vieux père de Joachim, le patriarche du village, se leva et entonna une chanson villageoise, dont les conviés reprirent le refrain en chœur.

Céleste dut répéter une ballade que disent toutes les mariées. Enfin arriva le tour de Pierre.

La voix du valet de charrie était mâle et sonore. Quand elle s'élevait dans les champs, tandis qu'il conduisait ses bœufs, on s'arrêtait souvent pour l'entendre. Une indicible tristesse lui communiquait un charme secret. Aussi tout le monde fit silence, et Agnelet prit son air recueilli quand il vit que son ami Pierre allait chanter. Et voici ce que chanta Pierre :

### I.

Bénissons Dieu qui créa toutes choses,  
L'étoile d'or brillant du haut des cieux,  
Les nids d'oiseaux et les parfums de roses,  
Les lacs d'azur, les bois silencieux !  
Bénissons Dieu qui mit notre chaumière,  
Loin de la ville et des fausses grandeurs !  
Puis à genoux, auprès de notre mère,  
Bénissons Dieu qui nous fit laboureurs !

### II.

Quand des canons la voix éclate et gronde,  
Que le sang coule autour de nos drapeaux,  
Nous recueillons en paix la moisson blonde,  
Et le succès vient payer nos travaux.

Si nous songeons aux larmes des familles,  
Dont les enfants se font nos défenseurs,  
En maniant les socs et les faucilles,  
Bénissons Dieu qui nous fit laboureurs !

### III.

Sachons jouir des trésors qu'il nous donne,  
Des beaux prés verts que fleurit le printemps,  
Des blés d'été, des grappes de l'automne,  
Même des mois qu'attristent les autans.  
Aimons nos bœufs, amis doux et dociles,  
Dont la fatigue enrichit les semeurs ;  
Tandis que l'or au loin corrompt les villes,  
Bénissons Dieu qui nous fit laboureurs !

Ce fut avec un entrain nouveau que les joyeux invités reprirent :

Bénissons Dieu qui nous fit laboureurs !

En ce moment le curé parut sur le seuil.  
— De qui est cette chanson ? demanda-t-il.  
— De mon ami Pierre, dit Agnelet.  
— Vrai ? s'écria Chiffon.  
— C'est-à-dire que je la chante quelquefois et que le petit l'a déjà entendue...  
— Cette chanson est bonne à savoir pour vous tous, mes amis, et celui qui l'a faite, quel qu'il soit, a été inspiré d'une bonne pensée. Oui, bénissez Dieu qui

vous choisit pour cultiver la terre ! Remerciez-le de vous avoir préservés du contact des hommes des villes et des dangers que l'on court dans les grands centres. Mais s'il en est parmi vous dont la destinée soit de quitter ce village, si la conscription, qui nous enlève chaque année quelques enfants chéris pour les envoyer mourir en Algérie ou sur le sol étranger, en atteint quelques-uns encore, résignez-vous. Vous qui partez, songez qu'on ne vous oubliera jamais, que l'on priera pour vous ! Eloignez-vous la foi au cœur, une médaille de la Vierge sur la poitrine ; conservez le souvenir du pays, des bonheurs de la chaumière, et des avis du pauvre prêtre qui vous aimait ; et, comme six années se passent encore, reprenez courage, afin de vivre jusqu'au moment où vous pourrez dire : J'ai servi bravement ma patrie, j'ai été un soldat discipliné ; rendez-moi maintenant la charrue et le champ paternel.

— C'est vrai ce que vous dites, Monsieur le curé, dit Donat, et vous faites bien de nous le rappeler : car le tirage a lieu à la fin de la semaine.

— Je le sais, mes enfants.

— Louis est exempt de droit, reprit Donat : mais moi je puis partir, et à l'idée de quitter le village, d'abandonner tous les miens, mon cœur s'évanouit.

— Allons, allons, il ne faut pas avoir peur d'avance.

— Peur ! ce n'est pas de la poltronnerie que cette

paré au benjoin ou à l'alun. Ainsi enveloppé et recouvert d'une toile, un morceau de bœuf s'est, dit-on, maintenu en parfait état du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> septembre, c'est-à-dire pendant plus d'un mois. Quand on l'a dépecé, il s'est montré parfaitement sain et frais à l'intérieur; son aspect et son odeur ne laissaient rien à désirer. Un morceau de foie de veau enfermé dans un sac semblable était, après huit jours, aussi frais qu'au moment où il avait été arraché des flancs de l'animal.

En racontant ces faits dans le Journal les *Mondes*, M. l'abbé Moigno conclut que le papier imprégné de benjoin a toute l'efficacité désirable, et fait des vœux pour qu'il entre dans les habitudes domestiques.

Il serait à désirer, tout d'abord, que nos ménagères de campagne fussent en possession d'un procédé facile et économique pour conserver pendant huit jours la viande de boucherie, qu'elles ne peuvent souvent se procurer qu'une fois par semaine. Ce petit côté de la question intéresse grandement au point de vue du bien-être et du confort des ménages ruraux, et, pour ce motif, on apprendrait avec plaisir que le papier de M. Pagliari, préparé au benjoin et à l'alun, fût doué de la propriété conservatrice dont le gratifie M. l'abbé Moigno.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La clôture légale du serment est faite. Nous connaissons aujourd'hui les candidats qui s'offrent aux suffrages des électeurs dans le département de Maine-et-Loire.

Voici leurs noms :

**Première circonscription** (cantons d'Angers, Briollay, Saint-Georges, les Ponts-de-Cé, le Lion, Candé, le Louroux).

E. SEGRIS, député sortant, *officiel*;

R. CUBAIN, bâtonnier des avocats.

**Deuxième circonscription** (cantons de Baugé, Beaufort, Durtal, Longué, Noyant, Seiches, Châteauneuf, Pouancé, Segré).

E. BERGER, député sortant, *officiel*;

P. MORIN.

**Troisième circonscription** (cantons de Saumur, Doué, Gennes, Montreuil-Bellay, Vihiers, Thouarcé).

LOUVET, député sortant, *officiel*;

ALLAIN-TARGÉ, avocat.

**Quatrième circonscription** (cantons de Cholet, Beaupreau, Champcoceaux, Chemillé, Saint-Florent, Montfaucon, Montrevault, Chalonnes).

B. DE LAS CASES, député sortant, *officiel*;

H. DE CIVRAC, conseiller général.

Le bruit s'est de nouveau répandu dans certaines communes de notre circonscription, que M. Louvet, député sortant, venait tout récemment d'être nommé sénateur. Rien n'est plus

peur-là : je sens que je me battrais bien et que je serais exact à remplir mon devoir ; mais j'aime la terre et le labour ; le fusil et l'exercice m'effrayent ; et, accoutumé que je suis à ne voir que de bonnes choses devant les yeux et à n'écouter que de bonnes paroles, je me sens tout triste quand je me dis que le bivouac et la chambrée m'attendent peut être.

— N'y songeons pas aujourd'hui, mon enfant.

— Vous avez raison, Monsieur le curé : cela ne m'avancerait à rien.

— Et il faut espérer que vous aurez un bon numéro.

— Nous prions bien pour toi, va ! dit Céleste.

— Et puis, si tu pars, ajouta Agnelot, je te suivrai à la guerre.

— Allons, interrompit Chiffon, chasses vite cette idée ; nous sommes à la noce de Céleste, et rien ne doit l'attrister. Est-ce que la Providence nous a donné le droit de douter d'elle ?

— Jamais, cela est vrai, dit Donat.

— Espérons donc ! ajouta Chiffon.

— Monsieur le curé, demanda le jeune homme à demi-voix, est-ce que ce serait un grand péché d'acheter au *Meneur de loups* le moyen de tirer un bon numéro ?

— Ce serait une double faute, mon enfant. D'abord, Jean Chabot n'a point le pouvoir que quelques-uns lui

faux. Il est facile de comprendre, du reste, que la veille des élections le gouvernement ne fera aucune nomination de ce genre parmi les candidats officiels.

La réunion publique électorale a eu lieu dimanche, rue Beaurepaire, ainsi que nous l'avions annoncée. L'assistance était beaucoup plus nombreuse que la première fois. M. Allain-Targé a développé les mêmes questions que dans sa première conférence.

La réunion était présidée par M. Abellard, avocat.

La lutte électorale, à Nantes, sera des plus vives ; quatre compétiteurs sérieux sont en présence : MM. Gaudin, Guépin, de Lareinty et Prévost-Paradol.

La sépulture de M. Ch. Delaunay a eu lieu samedi soir. 450 personnes environ se sont réunies à la maison mortuaire pour former le cortège qui s'est augmenté de 100 à 150 hommes dans la traverse de la ville.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe : l'un par M. Coulon, l'autre par M. Combiér fils.

M<sup>sr</sup> de Las Cases, évêque de Constantine, est venu dimanche parmi nous exposer, à un auditoire des plus sympathiques, les souffrances et les besoins des nombreux orphelins que la famine et le choléra ont faits l'année dernière dans son diocèse.

Après avoir vivement intéressé les fidèles qui se pressaient dans l'enceinte trop étroite de St-Pierre, M<sup>sr</sup> de Las Cases s'est fait lui-même quêteur et a parcouru tous les rangs de l'assistance. Chacun s'est empressé de répondre à son appel ; le pieux prélat en a exprimé toute sa reconnaissance et ses remerciements.

Le ministre de la guerre vient de prendre la décision suivante :

A l'avenir, l'enseignement de la contrepointe sera substitué à celui de l'épée dans les salles d'armes des régiments de cavalerie et de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur.

Cette mesure sera également appliquée à l'Ecole de Saint-Cyr pour les élèves de la section de cavalerie.

Le *Messageur du Midi* publie la curieuse note que voici :

Le docteur Athenée, qui vivait, il y a 1840 ans, prétend que l'on peut regarder le citron comme un antidote souverain contre les piqûres de vipères et de serpents venimeux ; il cite l'exemple de deux hommes qui furent un jour condamnés, en Egypte, à être piqués par des aspics et autres reptiles venimeux. En allant au supplice l'un des deux mangea un citron que lui avait donné un cabaretier, et le poison ne l'atteignit pas ; l'autre mourut aussitôt. On répéta la même opération devant le juge, et le même phénomène se produisit.

attribuent, et dont il se sert pour faire le mal ; ensuite vous dépenserez en folles superstitions un argent dont votre sœur a besoin pour la famille.

— Monsieur le curé, dit Chiffon, nous vous prions de dire une messe à l'intention de Donat, le matin même du tirage.

— Et de grand cœur, ma fille, répondit le pasteur en regardant Donat. Il ajouta : Jugez mon ami, et prononcez entre vous : Qui vaut le mieux, du sacrifice divin qui nous rappelle le Calvaire ou des honteuses jongleries du *Meneur de loups* ?

— Chiffon ! dit Donat, je suis indigne de l'avoir pour sœur.

Le curé changea l'entretien, qui menaçait de devenir triste : on quitta la table pour aller faire une promenade dans les prés ; puis Céleste se jeta tout en larmes dans les bras de sa nouvelle mère, qui l'attendait sur le seuil.

— Va, lui dit Chiffon, sois la meilleure des épouses après avoir été le modèle des jeunes filles. Lutte, prie, combats ! la vie n'est que cela, mon enfant ; mais ne cesse jamais de regarder en haut ; et tant que tes yeux verront la croix du Maître, tu seras dans la bonne voie.

(La suite au prochain numéro.)

En 1863, le citron a guéri la piqûre d'une vipère, bien que l'enflure eût déjà gagné le corps du malade. En 1864, à Nîmes, le citron a guéri du charbon provenant d'une piqûre d'une grosse mouche. Il est bon que l'on sache que les boutons charbonneux ont leur extrémité noire, rouge ou violette. Il faut manger le citron avec son écorce dès que le charbon apparaît.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Les dernières réunions tenues à Paris ont été plus calmes que les précédentes. Il n'y a pas eu de nouvelles manifestations dans la rue.

La discussion des articles 33 et 34 du projet de constitution espagnole, relatifs à la forme définitive du gouvernement de la péninsule et aux attributions du pouvoir législatif, continue très-activement au sein des Cortès. Mais on paraît être encore loin de s'entendre. Divers amendements demandant une république fédérale ou démocratique, ainsi qu'un amendement demandant l'établissement d'un directoire composé de cinq membres nommés par les Cortès pour trois ans, ont été repoussés.

Un amendement de M. Balagner, demandant une monarchie démocratique, a été retiré, M. Olozaga ayant consenti à ce que l'article 33 fût rédigé ainsi : « La souveraineté réside essentiellement dans la nation, tous les pouvoirs émanent d'elle. »

Un amendement de M. Garrido demandant que le monarque soit Espagnol, a été rejeté par 124 voix contre 60.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## AMÉRIQUE CENTRALE.

### CHEMIN DE FER INTEROCÉANIQUE

RELIAIT L'ATLANTIQUE AU PACIFIQUE

### EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

DU

## GOUVERNEMENT DE HONDURAS

### SOUSCRIPTION

à **207,509** Obligations  
DE TROIS CENTS FRANCS CHACUNE.

### PRIX DES OBLIGATIONS.

**225 francs, payables comme suit :**

25 francs en souscrivant ;

50 — à la répartition ;

50 — le 1<sup>er</sup> juin ;

50 — le 1<sup>er</sup> juillet ;

50 — le 1<sup>er</sup> août ;

avec faculté d'anticiper un ou plusieurs termes, sous bonification d'un escompte calculé sur le pied de 6 0/0 l'an.

### PRODUITS. — REMBOURSEMENT.

#### ACTIONS DE JOUISSANCE.

Intérêts. — Vingt francs par an, en deux semestres, les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à PARIS, BRUXELLES, ANVERS, GENEVE, en or, sans impôt ni déduction aucune, ainsi qu'à Berlin, Hambourg, Amsterdam, Francfort, Gènes, New-York, au cours du jour.

Le premier coupon échoit le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Remboursement. — Au pair, en dix-sept ans, par tirages semestriels, par-devant notaire, à Paris ; le premier tirage aura lieu le 1<sup>er</sup> août prochain. — Les obligations sorties seront payées le 1<sup>er</sup> septembre, en or, sans impôt ni déduction aucune.

Actions de jouissance. — Chaque obligation sera remplacée, aussitôt sortie au tirage, par une action de jouissance, laquelle donnera droit, après le remboursement de

l'emprunt et pendant une période de quinze années, à une part proportionnelle dans le tiers des revenus de la ligne. —

Cette jouissance est évaluée par les ingénieurs à un minimum de 50 francs de revenu annuel.

Comme les époques des différents paiements et la jouissance depuis le premier mars dernier, réduisent le prix de la souscription à environ deux cent vingt francs, — le rendement des obligations, en tenant compte de la prime de remboursement, dépasse douze pour cent, sans calculer la valeur de l'action de jouissance.

### GARANTIES AFFECTÉES AUX OBLIGATIONS

(a) HYPOTHÈQUE SUR LE CHEMIN DE FER ET SUR SES REVENUS.

(b) HYPOTHÈQUE SUR LES DOMAINES ET FORÊTS DE L'ÉTAT, DONT LE REVENU ANNUEL, D'APRÈS LE RAPPORT OFFICIEL DES INGÉNIEURS, DÉPASSE AMPLEMENT LA SOMME NÉCESSAIRE AU SERVICE RÉGULIER DES INTÉRÊTS ET DE L'AMORTISSEMENT.

(c) Frappés de l'importance commerciale et politique du chemin de fer Interocéanique de Honduras, les gouvernements de France, d'Angleterre et des États-Unis ont, par des traités internationaux, garanti spécialement la neutralité et l'inviolabilité de l'entreprise, à partir de l'ouverture de la ligne.

(d) Une commission a été nommée pour surveiller l'emploi des produits de l'emprunt, qui doivent servir exclusivement pour compléter la ligne en voie d'exécution.

Cette commission se compose de :

S. Exc. M. V<sup>o</sup> HERRAN, O. <sup>o</sup>, président, et de MM. E. PELLETIER, <sup>o</sup> (N. C.)

R. BISCHOFFSHEIM,

M. SCHEYER.

(e) L'exécution de la ligne est confiée à forfait, à MM. WARING frères et à M<sup>r</sup> CANDLISH à Londres, qui ont déjà commencé les travaux.

### DISTANCES DE NEW-YORK A SAN-FRANCISCO.

Par Panama . . . . . 9,730 kilomètres.  
» Honduras . . . . . 8,074 »

Par conséquent, la route par le Honduras raccourcira la distance de . . . . . 1,656 kilomètres.

Tout le monde connaît le rendement de la ligne de Panama, sur laquelle il passe annuellement environ 200,000 passagers et une quantité de marchandises évaluée à plus d'un milliard.

(f) Le tableau d'amortissement de l'emprunt, Les rapports des ingénieurs, Les traités internationaux, sont déposés à la Chancellerie de la Légation, 10, rue de la Chaussée-d'Antin, où le public peut en prendre connaissance.

V<sup>o</sup> HERRAN,

Ministre plénipotentiaire de Honduras.

### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du mercredi 19 au mardi 25 mai, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, dans les villes suivantes :

A la Chancellerie de la Légation et du Consulat Général de Honduras, 10, rue de la Chaussée-d'Antin ;

PARIS. Chez MM. Dreyfus, Scheyer et C<sup>ie</sup>, banquiers du Gouvernement, 16, rue Grange-Batelière ;

On peut verser aussi à leur crédit dans toutes les succursales de la Banque de France ;

Chez les Banquiers de province qui seront désignés par les journaux locaux, où le Gouvernement a déposé les titres provisoires et définitifs de l'Emprunt.

La souscription sera ouverte également à Bruxelles, Anvers, Berlin, Hambourg, Amsterdam.

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Les souscripteurs qui désireraient se libérer par anticipation peuvent envoyer de suite la somme intégrale de 223 fr. 90 c. par obligation (escompte déduit) et il leur sera expédié ou remis par contre les titres définitifs.

Dès que la souscription sera couverte, même avant le 24 mai, aucune souscription nouvelle ne sera admise.

NOTA. — Les souscriptions des départements et de l'étranger seront reçues jusqu'au 31 mai inclusivement, si la souscription n'est pas close avant le 25 mai. (196)

**M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.**

**Marché de Saumur du 15 mai.**

Froment (l'h.) 77 k. 19 39	Huile de noix 50 k. 57 —
2 <sup>e</sup> qualité. . . 74 18 64	— chenevis 50 38 —
Seigle . . . . 75 12 —	— de lin. . 50 44 —
Orge . . . . . 65 11 25	Graine trèfle 50 — —
Avoine . . . . 50 12 50	— luzerne 50 — —
Fèves . . . . . 75 15 50	Foin (charr.) 780 110 —
Pois blancs. . 80 32 —	Luzerne — 780 100 —
— rouges. . . 80 30 —	Paille — 780 53 —
Graine de lin. 70 26 50	Amandes . . 50 — —
Colza . . . . . 65 25 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 13 —	Cire jaune. . 50 175 —

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 180 à 250
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 <sup>re</sup> id. . . . .	60 à 70
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 <sup>re</sup> id. . . . .	50 à 65
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 <sup>re</sup> id. . . . .	45 à 50
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
La Vienne, 1868. . . . .	32 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868. . . . .	85 à 100
Champigny, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à 200
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1868. . . . .	85 à 100
Varrains, 1868. . . . .	» à »

Bourgueil, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 130
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigny 1868. . . . .	95 à 105
Chinon, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 80 à 100
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »

**BOURSE DU 15 MAI.**

3 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 71 95.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 101 80.

**BOURSE DU 17 MAI.**

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 72 10.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 102 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.**

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE DOUSSAIN.**

Les créanciers de la faillite du sieur Jules Doussain, tonnelier à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le lundi 24 mai courant, à neuf heures du matin.

Le Greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (197)

**A VENDRE**

**OU A LOUER UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire.

Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres.

Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux.

Entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1870.

S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (165)

**A LOUER**

pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Michel, n° 4. S'adresser à M. Choisset. (198)

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

UN PREMIER ÉTAGE composé de quatre pièces, cave et grenier, n° 1<sup>er</sup>, rue Saint-Nicolas.

S'adresser à M. BOURGEOIS, rue d'Orléans. (75)

M. MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un CLERC.

**PLUS DE HERNIES**  
Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires  
Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

**ART DENTAIRE.**

Le docteur **Belmont, dentiste à Paris**, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à

son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, rue du Puits Neuf, occupée autrefois par M. Peralo.

S'adresser à M. PERALO, rue du Puits-Neuf. (150)

**PILULES d'IO Ferrugineux**  
Chlorose, appauvrissement du sang, etc.  
PARIS, 15, rue Drouot.  
Dépôt à Saumur, chez M. SUREAU, D'ARLANCOURT, pharmacien. (145)

**QUINA LAROCHE**  
ÉLIXIR TONIQUE ET RECONSTITUANT  
Médaille d'OR. — Prix de 16,600 fr.

ON DEMANDE à emprunter **15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0**, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.  
S'adresser au bureau du journal.

**PRODUITS d'ULYSSE ROY DE POITIERS**  
VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS

**GLUTEN-VÉRON**  
Potage breveté  
ROY & BERGER de Poitiers.

**REBIANT, dentiste, quai de Limoges, 157, à Saumur.** — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

**HABILLEMENTS**

**POUR HOMMES ET ENFANTS**

SAUMUR, 28, rue d'Orléans, 28, SAUMUR.



**A LA BELLE JARDINIÈRE**

11<sup>me</sup> SUCCURSALE DE LA GRANDE MAISON DE PARIS,

Siège principal, rue Croix-des-Petits-Champs, 5, 7 et 9,

**QUATRE MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867**

Pour perfection et bon marché de tous ses produits.



**AVIS.**

La Direction de la **GRANDE MAISON DE PARIS** a l'honneur d'informer sa clientèle de Saumur et des Environs, qu'elle a adressé à sa succursale de cette ville (**A LA BELLE JARDINIÈRE**) un assortiment considérable de **Vêtements de printemps et d'été**, dans lequel on trouvera tous les types de nouvelle création édités par la Grande Maison de Paris.

Ces articles rivalisent avantageusement avec les produits des premiers tailleurs de Paris, comme étoffes, coupes et façons, et surtout à des **PRIX IMPOSSIBLES A NULLE AUTRE MAISON DE PROVINCE.**

Les articles *bon marché et à bas prix* tiennent aussi une place importante dans cette collection. Chacun peut donc être certain de trouver à s'habiller à sa convenance.

PRIX FIXE.

**A LA BELLE JARDINIÈRE**

PRIX FIXE.

SAUMUR, 28, rue d'Orléans, 28, SAUMUR.

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.